L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Revenus : 72 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 9 AOUT 1892

OFFICIEL.

Assemblée Générale
— DE —
L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session régulière de 1892.

No 96] RÉSOLUTION CONCURRENTE

Du Sénat de l'Etat de la Louisiane, la Chambre concourant, priant nos Sénateurs et nos Représentants au Congrès de faire voter par le Congrès une allocation qui permette de placer une écluse dans le bayou Plaquemines.

Il est résolu que nos Sénateurs et nos Représentants au Congrès soient priés de faire ressortir aux yeux du Congrès la nécessité de voter une allocation de trois cent cinquante mille dollars dans le but de faire placer une écluse convenable dans le bayou Paquemine.

Il est de plus résolu, Qu'un mémoire, et un plan y attaché, soit imprimé dans les procès-verbaux des deux Chambres, et que des copies en soient transmises à nos Sénateurs et à nos Représentants au Congrès.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 7 juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 971 LOI

Pour autoriser d'une plus grande sécurité la vie et la propriété sur les baes [ferries] dans tout l'Etat; et pourvoyant au mouillage convenable des navires et bateaux de tous genres dans les eaux navigables de l'Etat. Pour protéger les droits acquis par charte aux compagnies de baes [ferries] quant au transport exclusif de passagers dans leurs limites territoriales et pour imposer des pénalités pour violation des dispositions de cette loi.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'afin d'assurer de plus de protection, et de sécurité les personnes et la propriété que transportent les diverses baes [ferries] dans tout l'Etat, il sera interdit par la loi à tout navire, à tout bateau qui viendra mouiller, jeter l'ancre ou stationner dans les eaux d'un cours d'eau quelconque, de le faire à moins que cela ne soit à une distance minima de cent yardes au-dessus ou à la même distance en dessous la ligne usuelle du passage du navigant lorsque il navigue d'un de ses quais ou de atterrissages à l'autre; mais ce qui précède ne s'appliquera pas aux navires régulièrement mouillés et amarrés aux quais établis attenant aux quais ou atterrissages des baes.

Sec. 2.—Il est, en outre, décrété, etc., Que le commandant ou le propriétaire de tout navire ou bateau quelconque enfreignant les dispositions de la section 1 de cette loi, sera considéré coupable d'un délit qu'il est prouvé devant n'importe quelle cour de juridiction compétente, vaudra à l'auteur une amende de pas moindre de vingt-cinq dollars, ni n'excédant pas cent dollars; et à défaut du paiement de l'amende, le délinquant subira, par ordre du tribunal, un emprisonnement de pas moins de dix jours ni de pas plus de trente.

Sec. 3.—Il est, en outre, décrété, etc., Que toute personne qui mettra en danger, obstruera ou entravera le passage des baes ayant une charte, sur des cours d'eau de cet Etat, ou qui illégalement traversera, moyennant paiement, des personnes dans les limites territoriales exclusivement assignées à ces baes en vertu de franchises ou d'une charte, sera passible pour chaque délit d'une amende de pas moins de dix dollars, ni pas plus de cinquante, et d'un emprisonnement en la geôle de paroisse de pas moins de cinq jours, ni pas plus de trente, ou subira les deux condamnations, à la discrétion de la cour. L'amende ainsi perçue sera versée dans le cas où les trésors des paroisses ou entre les mains des autorités municipales ayant contrôle exclusif en conjoint de l'endroit où navigue le bac, ainsi qu'il est dit dans la précédente section.

Sec. 4.—Il est, en outre, décrété, etc., Que cette loi sera mise en vigueur à partir de son adoption; et toutes lois ou parties de lois contraires à la présente, sont abrogées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé, le 7 juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 98.] LOI

Pour empêcher l'inondation et l'irrigation dangereuses de terres sur la rivière Mississippi; pour régler la conformation, la construction et les distances où se pourront les siphons qui serviront au transport de l'eau pardessus les levées publiques, dans le but d'arroser des terres; pour défendre de couper ces levées ou de les altérer pour la pose des siphons; pour exiger l'enlèvement de tous les siphons existants autres que ceux autorisés par cette loi; et pour pourvoir à des pénalités pour les violations de cette loi.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'afin d'assurer de plus de protection, et de sécurité les personnes et la propriété que transportent les diverses baes [ferries] dans tout l'Etat, il sera interdit par la loi à tout navire, à tout bateau qui viendra mouiller, jeter l'ancre ou stationner dans les eaux d'un cours d'eau quelconque, de le faire à moins que cela ne soit à une distance minima de cent yardes au-dessus ou à la même distance au dessous la ligne usuelle du passage du navigant lorsque il navigue d'un de ses quais ou atterrissages à l'autre; mais ce qui précède ne s'appliquera pas aux navires régulièrement mouillés et amarrés aux quais établis attenant aux quais ou atterrissages des baes.

Sec. 2.—Il est, en outre, décrété, etc., Que le commandant ou le propriétaire de tout navire ou bateau quelconque enfreignant les dispositions de la section 1 de cette loi, sera considéré coupable d'un délit qu'il est prouvé devant n'importe quelle cour de juridiction compétente, vaudra à l'auteur une amende de pas moindre de vingt-cinq dollars, ni n'excédant pas cent dollars; et à défaut du paiement de l'amende, le délinquant subira, par ordre du tribunal, un emprisonnement de pas moins de dix jours ni de pas plus de trente.

Sec. 3.—Il est, en outre, décrété, etc., Que toute personne qui mettra en danger, obstruera ou entravera le passage des baes ayant une charte, sur des cours d'eau de cet Etat, ou qui illégalement traversera, moyennant paiement, des personnes dans les limites territoriales exclusivement assignées à ces baes en vertu de franchises ou d'une charte, sera passible pour chaque délit d'une amende de pas moins de dix dollars, ni pas plus de cinquante, et d'un emprisonnement en la geôle de paroisse de pas moins de cinq jours, ni pas plus de trente, ou subira les deux condamnations, à la discrétion de la cour. L'amende ainsi perçue sera versée dans le cas où les trésors des paroisses ou entre les mains des autorités municipales ayant contrôle exclusif en conjoint de l'endroit où navigue le bac, ainsi qu'il est dit dans la précédente section.

Sec. 4.—Il est, en outre, décrété, etc., Que cette loi sera mise en vigueur à partir de son adoption; et toutes lois ou parties de lois contraires à la présente, sont abrogées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé, le 7 juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
L. P. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 98.] LOI

Pour empêcher l'inondation et l'irrigation dangereuses de terres sur la rivière Mississippi; pour régler la conformation, la construction et les distances où se pourront les siphons qui serviront au transport de l'eau pardessus les levées publiques, dans le but d'arroser des terres; pour défendre de couper ces levées ou de les altérer pour la pose des siphons; pour exiger l'enlèvement de tous les siphons existants autres que ceux autorisés par cette loi; et pour pourvoir à des pénalités pour les violations de cette loi.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'afin d'assurer de plus de protection, et de sécurité les personnes et la propriété que transportent les diverses baes [ferries] dans tout l'Etat, il sera interdit par la loi à tout navire, à tout bateau qui viendra mouiller, jeter l'ancre ou stationner dans les eaux d'un cours d'eau quelconque, de le faire à moins que cela ne soit à une distance minima de cent yardes au-dessus ou à la même distance au dessous la ligne usuelle du passage du navigant lorsque il navigue d'un de ses quais ou atterrissages à l'autre; mais ce qui précède ne s'appliquera pas aux navires régulièrement mouillés et amarrés aux quais établis attenant aux quais ou atterrissages des baes.

Sec. 2.—Il est, en outre, décrété, etc., Que le commandant ou le propriétaire de tout navire ou bateau quelconque enfreignant les dispositions de la section 1 de cette loi, sera considéré coupable d'un délit qu'il est prouvé devant n'importe quelle cour de juridiction compétente, vaudra à l'auteur une amende de pas moindre de vingt-cinq dollars, ni n'excédant pas cent dollars; et à défaut du paiement de l'amende, le délinquant subira, par ordre du tribunal, un emprisonnement de pas moins de dix jours ni de pas plus de trente.

Sec. 3.—Il est, en outre, décrété, etc., Que toute personne qui mettra en danger, obstruera ou entravera le passage des baes ayant une charte, sur des cours d'eau de cet Etat, ou qui illégalement traversera, moyennant paiement, des personnes dans les limites territoriales exclusivement assignées à ces baes en vertu de franchises ou d'une charte, sera passible pour chaque délit d'une amende de pas moins de dix dollars, ni pas plus de cinquante, et d'un emprisonnement en la geôle de paroisse de pas moins de cinq jours, ni pas plus de trente, ou subira les deux condamnations, à la discrétion de la cour. L'amende ainsi perçue sera versée dans le cas où les trésors des paroisses ou entre les mains des autorités municipales ayant contrôle exclusif en conjoint de l'endroit où navigue le bac, ainsi qu'il est dit dans la précédente section.

Sec. 4.—Il est, en outre, décrété, etc., Que cette loi sera mise en vigueur à partir de son adoption; et toutes lois ou parties de lois contraires à la présente, sont abrogées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé, le 7 juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

No 991 LOI

Pour amender et décréter à nouveau la loi No 91 de la session de 1886, intitulée "Loi augmentant le nombre des cours de juges de paix dans le second ward de la paroisse Calcasieu," afin de pourvoir aux fonctions d'un constable additionnel dans ce ward.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'avis ayant été dûment donné, conformément à l'Article 48 de la Constitution, le nombre des cours de juges de paix dans le second ward de la paroisse Calcasieu, est porté à deux, et il y aura deux constables dans le ward.

Sec. 2—Il est, en outre, décrété, etc., Que le constable additionnel pourvu par cette loi, sera nommé par le Gouverneur et demeurera en place jusqu'aux prochaines élections générales de juges de paix et de constables, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient qualifié comme le veut la loi.

Sec. 3—Il est, en outre, décrété, etc., Que toutes lois ou parties de lois contraires à celle-ci, sont, par les présentes, révoquées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.
CHARLES PARLANGE,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 7 juillet 1892.
MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme :
T. S. ADAMS,
Secrétaire d'Etat.

Une actualité.

L'EXPOSITION COLOMBIENNE.

Le monde civilisé a maintenant les yeux sur l'Exposition Colombienne qui se prépare à Chicago.

L'immense événement que celle la va célébrer; la spontanéité avec laquelle tous les Etats de l'Union ont répondu à l'appel; l'allocution officielle de $2,500,000 votée par notre Congrès Fédéral, le superbe concours que vont y donner toutes les nations de globe, l'élan donné, maintenu aux contributions d'argent, la rapidité des emplacements demandés et choisis pour les exhibitions de l'étranger, qui promettent d'être à l'infini, tant cela impose des préparatifs sur une échelle gigantesque; ceux qui se pourveuent présentement.

Un homme d'entreprise, un homme intelligent, qui voit bien où mènent le mouvement de l'action, a vouru qu'une Revue, grandement comprise, se donnât la mission de faire de la grande propagande pour cette œuvre s'adressant à l'univers entier.

Amélioré pensé, ameliorée exécutée, ainsi que nous y a accoutumés l'esprit américain, essentiellement pratique.

Donc M. J. B. Campbell a fondé à Chicago le "*World's Columbian Exposition Illustrated*": et à peine les premiers exemplaires en étaient-ils sortis de ses presses qu'on en se les disputait. Si bien qu'aujourd'hui, c'est-à-dire neuf mois avant l'inauguration de ce World's Fair, cette publication est déjà en succès très accentué.

M. Campbell, un homme d'affaires qu'il est sans nul doute, s'est dit que ce succès en appelait un autre. Il sait le rôle considérable qui va être celui de la France sur la scène de Chicago, sous le rapport de l'industrie, de la navigation, de la mécanique, de commerce, de l'agriculture, des arts industriels, de l'Art; il sait encore que l'élément français est d'une vaste importance aux Etats-Unis et que des flots de visiteurs afluveront de France. Aussi a-t-il justement pensé, jugé qu'il devenait indispensable de faire paraître un publication en langue française aussi.

C'est à quoi il s'est sagement décidé; c'est ce qu'il nous prie d'annoncer.

En conséquence, dès le mois prochain —septembre le "*World's Columbian Exposition Illustrated*" sera édité en français aussi, avec les mêmes planches, les mêmes illustrations que l'éditions en anglais.

Cette Revue est véritablement édition de luxe et l'on peut dire que c'est là l'organe officiel de cette Exposition. On y trouvera tous les détails y ayant trait; des reproductions innombrables, exécutées par des artistes de premier ordre, mettant sous les yeux du public, à mesure de le leur achèvement, les contributions de toutes époques, de tous styles, de tous pays, qui vont se dresser. Et même, ajoutons-le, des planches publiées dans chaunne des livraisons, mettront les lecteurs—et par elles-mêmes et par le texte—au courant des travaux.

Si bien que l'ouvrage, une fois terminé, donnera et l'historique de cette Exposition géante, et un ensemble d'illustrations en donnant le panorama et toutes les merveilles dont se composera celui ci. Nous le répétons, tout, dans cet ouvrage littéraire et artistique aura un caractère authentique, officiel; pas une page n'en sera rédigée ou gravée sans être autorisée par la direction de l'Exposition.

Ces livraisons réunies en volumes formeront tout à la fois une sorte d'Encyclopédie et de Musée.

Du reste, les félicitations arrivent de toutes parts à M. Jas B. Campbell; nous en savons aujourd'hui celles qui émanent du Président des Etats-Unis, de la Reine d'Angleterre, du Président et des Directeurs de la Commission Colombienne; de la Commission Nationale et de nombre de personnages marquants.

Cette Revue, qui compte aujourd'hui 100,000 abonnés, est publiée mensuellement; six livraisons, in-folio—forment un beau volume, d'une jolie exécution typographique et sur beau papier satiné. La couverture de chacune de ces livraisons est en crude d'un beau portrait de Christophe Colomb. Celle que nous avons sous les yeux, mérite d'être citée sous tous les rapports.

N'omettons pas de dire que toutes les illustrations-portrait, paysages, machines, vues en général sont dues à la Photographie.

Mariage.

On annonce le mariage de Mlle Evelina Nicaud et de M. Sidney F. Lewis; c'est-à-dire union de deux familles louisianaises des plus considérées.

La bénédiction nuptiale sera donnée en la Cathédrale St-Louis, le jeudi, 25 août, à six heures du soir.

Après la cérémonie, réception rue Dumaine, 310, chez la mère et le père de la mariée, Mme et M. F. Nicaud.

Nos plus affectueux compliments; nos meilleurs souhaits.

West End.

Ce soir grand concert qui commencera immédiatement après l'arrivée du train de six heures.

Ces quelques titres vous donneront une idée du programme: Ouvertures de *Ludovic*, Hérold, et du *Freyschutz*, de Weber; *Rêve du Printemps*, Dossanz; *Estudiantina*, valse, Waldteufel; *La corde brisée*, Sullivan, solo de cornet par M. Armand Vesay; *Carnaval d'Enfants*, Zierer; Polka-Caprice, Mayeur, solo de clarinette exécuté par M. E. Rahn; Sélection de motifs de *Rigoletto*, Verdi; *La Revue de Empereur*, fantaisie militaire, Eilenberg; Choix de motifs de *la Traviata*, Verdi; Good morning, polka, Gérémont; pour final, *Galop infernal*, Keler Bela.

Entre époux :

—Mon ami, quel est le costume que tu aimes le mieux me voir mettre?

Lui, après un instant de réflexion :

—Ton costume de voyage, ma chérie.

Cueilli sur l'album d'un pâtissier :

"Pendant ces dernières chaleurs, on a vu beaucoup de pins grillés."

Un aveugle de naissance est accosté au commissariat, accompagné par une femme très laide.

—C'est votre femme qui vous guide? lui demande-t-on.

Lui d'un ton courroucé :

—Ma femme! qu'? Non, par exemple! Ma femme est plus belle. Je voudrais que vous la visiez!

Quand son mari lui refuse de l'argent, Mme X..... ne manque jamais de se trouver mal. M. X..... s'y est habitué: il applaudit aux crises mondaines.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 9 août 1892.—Indications pour la Louisiane—Averses; vents d'est.

Température du 8 août 1892.
Thermomètre de S. A. L. Claudel, Opticiens, No 145 rue du Canal.
Entre Canondelet et Bienville.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin.....	82	25
Midi.....	86	27
3 P. M.....	84	26
6 P. M.....	80	24

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Max Schmidt à Mlle Mary Wiedenfeller.
Michael Lambour Jr. à Mlle Magdalena L. Hanker.
G. Salvatto à Mlle Rosalie Gagliano.
Martin Fritcher à Mlle Margaret Schmidt.
Richard Crosson à Mlle Matilde François.

Naissances.

Mme Edward G. Aycock, un garçon.
Mme Louis Weisdorfer, un garçon.
Mme Charles A. Thompson, une fille.
Mme Gustave Didier, un garçon.
Mme William Weit, une fille.
Mme Timothy Crilley, une fille.
Mme Joseph Demerouille, une fille.
Mme Jean Turon, une fille.
Mme Albert Lindsay, une fille.
Mme H. J. Stouse, un garçon.
Mme P. B. Cary, un garçon.
Mme Patrice Abanshon, un garçon.
Mme August Falst, une fille.
Mme R. Beffard, une fille.
Mme Charles Pizzetti, jumelles.
Mme William Dedermann, un garçon.
Mme Edward E. Weid g, une fille.
Mme H. F. Foster, une fille.
Mme Daniel F. McMahon, une fille.

Décès.

Jean Louis Mantruf, 24 ans, encaisseur Market et Tchoupitoulas.
Emma A. Rooney, 6 mois, 53 rue Austerlitz.
Lamanchia Wilson, 2 mois, Asile des Orphelins St-Vincent.
George Paul Derbigny, 18 ans, 426 rue St-Claude.
Aline Saunders, 9 mois, Seventh Street Orphan House.
Irving F. Schmidt, 7 ans, 209 rue Treizième.
Félicie Marie A. Soniat du Fossat, 2 ans, 244 rue Felicité.
Organa Gardener, 85 ans, 41 rue Le Boeuf.
Philip N. Hield, 54 ans, 23 rue Ségnin.
W. W. Henry, 38 ans, 137 rue St Charles.
William L. Rand, 23 jours, 431 rue Rue Kerpatrie.
Mme Eugène Turley, 26 ans, 589 rue Nord Rampart.
Mme Mary Lucas, 35 ans, 397 rue Decatur.
Mme Veuve Caroline Imof, 59 ans, 71 rue Congrès.
Leury G. Cassee, 33 ans, 145 rue Locust.
Arthur Clément, 6 mois, encaisseur Dumaine et Hennen.
Mary A. Schlottmann, 8 ans, 80 rue Port.
August Stotts, 31 ans, encaisseur Tchoupitoulas et Peters.
Samuel J. N. Smith, 69 ans, 766 rue Constance.
Joséphine Zeller, 7 jours, encaisseur Jena et Jersey.

Ventes inscrites au bureau de l'auctionaire des aliénations :

J. Benson à J. Schellang et autres, un terrain borné par les rues Camp, Magasins, Huitième, et Neuvième, $19,625.

P. Jones à Mme M. Duperon, un terrain borné par les rues Rocheblave, Palmyre, Bank et Tonti, $900.

Peoples Homestead Association à A. Ruhr Jr., un terrain borné par la rue Première, Dauphine et Pallion, $1,000.

E. Loeliger à J. Aldigé, deux terrains bornés par les rues Esplanade, Kerlerec, Villeré et Robertson, $12,900.

M. Doran à B. Howell, un terrain borné par les rues Henry Clay, Laurel, Calhoun et Prytania, $1,100.

D. Hackney à D. Bernhardt, un terrain borné par les rues St-Charles, Carondelet, Girod et Julie, $5,000.

V. Sondoff à J. Braun, un terrain borné par les rues Foucher, Laurel, Antoine et à annonciation, $450.

Succession de J. Schellang à F. Roder, un terrain borné par les rues Camp, Magasins, Huitième et Neuvième, $5,425.

La même à C. Kimmel, un terrain borné dans le même lieu, $2,000.

La même à J. Caillot, un terrain borné par les rues Magasins, Toledano, Constance et Pleasant, $3,910.

W. Fitzpatrick à S. Jackson, quatre terrains bornés par les rues Chestnut, Octavie, Joseph et Camp, $1,600.

Un émule de Frank Lyons.

Le marché Ste-Marie a été, dimanche soir, le théâtre d'une tentative d'assassinat qui rappelle le meurtre de l'agent Hurley, tué auprès du marché français par Frank Lyons qui, si miraculeusement, a échappé à la corde après cet exploit.

Cette fois encore, la victime est un agent de police, le caporal Fitzgerald, Il faisait sa ronde dimanche soir et se trouvait avec l'agent Moore, lorsque, vers 9 heures, deux coups de revolver ont été tirés dans la direction du Marché Ste-Marie. S'y rendant immédiatement, ils y ont trouvé la bande de hoodlums qui s'y donnent chaque jour rendez-vous.

Questionné au sujet des coups de feu, il est si en ses dires agents, se sont moqués d'eux et ont prétendu ne rien savoir. L'un d'eux nommé "Pikey" Dan, alias Connors se montrait plus insolent que les autres, a été arrêté par l'agent Moore, mais il a résisté et l'agent l'a frappé de son bâton sur la tête.

C'est alors que un autre hoodlum nommé Donahue est intervenu disant à l'agent qu'il n'avait pas le droit de frapper Connors.

Fitzgerald, voyant qu'ils n'étaient pas en nombre pour se mesurer avec ces vauriens, donna un coup de sifflet qui amena l'agent Gavin, et fut en même temps le signal d'une mêlée générale pendant laquelle plusieurs coups de revolver ont été échangés entre la police et les hoodlums.

Ceux-ci ont fini par prendre la fuite et se disperser dans les rues mal éclairées de ce quartier; un seul, Mat Gallagher, restant entre les mains de la police.

Après la bagarre, Fitzgerald s'est aperçu qu'il était blessé et ses deux camarades l'ont transporté dans une pharmacie voisine où les premiers soins lui ont été donnés, en attendant l'arrivée d'une ambulance qui bientôt le transférait à l'hôpital où la blessure était examinée et déclarée extrêmement grave. La balle pénétrant par le dos, avait traversé l'abdomen et était sortie à un grand dix pouces du nombril.

Le blessé a été mis sous l'influence du chloroforme, ce qui a permis d'inciser l'abdomen pour examiner les intestins et de constater que le projectile les avait perforés cinq fois.

Pendant que le blessé recevait à l'hôpital les soins que nécessitait son état, le capt. Barrett qui en l'absence du chef de police en remplit les fonctions, mettait une partie de ses hommes sur pied et plusieurs arrestations étaient opérées.

D'autres ont été faites hier matin. On a arrêté jusqu'ici W. Newmann, Pat Gallagher, J. Crosby, D. Donahue, J. Johns et Buddy Connors. Ils ont tous refusé de répondre aux questions du Cap. Barrett et ont été envoyés à la prison de paroisse.

Le caporal Fitzgerald a servi dans l'armée et il compte plus de 15 ans de service dans la police où il a toujours donnée entière satisfaction à ses chefs. Il est marié et père de 4 enfants.

Les dernières nouvelles de blessé sont aussi satisfaisantes que possible, étant donné la gravité de sa blessure.

Plusieurs autres arrestations ont été opérées hier soir par la police.

Société de Bienfaisance des Enfants de la France.—Une nouvelle société française est en voie de formation, en ville. Elle portera le nom de *Société de Bienfaisance des Enfants de la France*, et seuls les Français seront admis à en faire partie. On compte déjà sur 240 membres et la nomination des officiers aura lieu très prochainement. Les officiers *pro tem.* sont; MM. Eug. Castaing, président; Roussel, trésorier; Loustalot, secrétaire.

Commissariat des Etats-Unis.—Simon Israel, marchand de nouveautés au No 249 de la rue Decatur, a comparu hier devant le commissaire Wright pour avoir mis de la fausse monnaie en circulation. Il a été mis sous caution.

Cour Criminelle.—Section A.—Wm. Clarke, larcin, 2 ans.
E. D. Stevens, larcin, 1 an.
W. M. Trainer, attaque, 3 mois.
M. J. Davis a été nommé crieur de la Sect. B., en remplacement de M. Dick Nagle.

German American B. A.—La German American B. A. a donné, dimanche dernier, à Milneburg, à l'Hôtel Washington, un pique-nique qui a eu le plus grand succès et dont le produit grossira sensiblement le fonds de secours de la société, au profit duquel la fête avait été organisée. Il y a eu deux exhibitions de boxe, et entre autres exercices, un "tug of war" entre les German Americans et le Hamrock Social Club.

Grâce à l'habileté du Comité chargé de l'organisation de la fête, celle-ci a été une source de plaisir pour les visiteurs et de profit pour l'association. Ce Comité était ainsi composé :

E. S. Minthen, chairman; L. J. Huber, ex officio; L. Heemann, J. B. Benck, J. Diebold, J. Lahr, J. Kaiser, P. I. Fletchinger, C. G. Peter, W. S. Walz, H. E. Cobb, A. Deering.

Arrestation.—Le caporal Deffy a arrêté hier soir à 6 heures 10, un garçon de café du nom de Geo. Danfort, au service de J. S. Murray, 77 rue Decatur, pour s'être approprié une somme de $213. Sa femme a trouvé un billet dans lequel il déclare avoir détourné et dépensé l'argent, et annonce son intention de se suicider. C'est la découverte de ce billet qui a causé son arrestation.

Vol.—Hier matin, à 11 heures, tandis qu'un conducteur d'une des voitures de D. Mercier Fils délivrait des marchandises coin Erato et St Charles, un nègre de 12 ans, Charles Brown est monté sur le siège du wagon, a fouetté le cheval et est parti pour le bas de la ville où il n'est fait arrêter coin Bienville et Bourgogne. Une accusation de vol a été portée contre lui.

Chute.—A 11 h. 30 A. M., John Stone, âgé de 41 ans, qui était sous l'influence de la boisson, est tombé dans le ruisseau en descendant de son wagon, rue Donaue près Decatur. Il a été brûlé sur une partie du corps par l'eau chaude qui coule dans ce ruisseau, sortant de la raffinerie Louisiana.

Un escroc.—Wm M. Bellott, jeune homme de 21 ans demeurant au No 444 de la rue Bienville, a été arrêté hier à 4 heures du soir par M. Harry M chel, secrétaire de la police Boylan, et a été déroué du poste du 1er precinct, sous une accusation d'abus de confiance portée contre lui par M. Henry Hogdson.

Le 26 juillet dernier, Bellott n'est présenté chez le plaignant et lui a commandé, au nom de M. A. H. Victor, dont le magasin est situé au No 9 de la rue de Chartres, une machine à écrire de $60, $40 devant être payée comptant et le reste à terme.

Immédiatement après avoir fait la commande, l'escroc s'est rendu au magasin de M. Victor, et quand on y a apporté la machine, il s'en est chargé et a signé le reçu du commissionnaire.

Bellott l'a ensuite apportée au mont-de-piété de M. Hart, où il l'a engagée pour une somme de $20. Hier, en revenant de New York où il était allé passer quelques jours, M. Victor a été étonné de trouver sur son bureau, une note pour une machine à écrire, de $60.

Il est de suite allé voir M. Hogdson qui lui a dit que Bellott l'avait commandée en son nom. M. Victor lui ayant répondu qu'il n'avait pas l'intention d'acheter une machine à écrire, M. Hogdson a été prévenir la police Boylan qui a fait des recherches et hier soir Bellott a été arrêté au coin des rues Gravier et St-Charles.

En le fouillant, au poste de police, on a trouvé sur lui une reconnaissance de mont de piété, pour une autre machine à écrire qu'il avait engagée pour une somme de $10.50, le lendemain du jour où il s'était fait prêter $20 sur celle de M. Hodgson. On n'a pu parvenir à découvrir le propriétaire de cette machine.

DEPECHES
Télégraphiques
TRANSMISES À L'ABEILLE

FRANCE.

Mesure financière.

Paris, 8 août.—Les trois pour cent ont coté à 99 francs 50 centimes.

L'affaire Parker Deacon contre sa femme.

Paris, 8 août.—Le procès d'Edward Parker Deacon contre sa femme, qu'il accuse d'adultère avec M. Abeille a été ajourné jusqu'au mois d'octobre. Le procureur général a refusé d'intervenir dans l'affaire, en disant que M. Deacon ferait mieux de soumettre lui-même l'affaire devant la cour. L'avocat général allègue qu'il n'y a pas de raisons suffisantes pour présumer l'adultère.

La question n'a pas été soumise au procès de M. Deacon à Nice, qui a eu pour résultat un verdict de culpabilité contre M. Deacon, pour avoir tué M. Abeille, qu'il a trouvé dans la chambre de sa femme à l'hôtel Splendide, à Cannes, et qui a été condamné à un an de prison.

M. Deacon, on se souviendra, déclara qu'il n'instituerait pas d'action contre sa femme sous la loi criminelle française, se contentant d'obtenir un divorce. M. Deacon avait enlevé ses enfants de la garde de sa femme, et c'est parce que celle ci a institué des procédures légales pour ravoir ses enfants, que M. Deacon a changé d'avis et institue une action maintenant contre sa femme pour adultère.

Insurrection à Chiquisaca, Bolivie.

Paris, 7 août—Une dépêche de Buenos Ayres annonce qu'une insurrection a éclaté à Chiquisaca, Bolivie; que le chef Comacho et dix sept députés ont été exilés et un état de siège a été proclamé.

Le transport français Charente échoué

Paris, 8 août—Le transport français Charente, qui est employé à poser les cables dans la Méditerranée, est échoué près de Hyères.

Le discours de trône au Parlement sera très succinct.

Londres, 7 août—Le discours de la reine tel qu'il a été communiqué aux chefs des partis ministériel et de l'opposition, est le discours du trône le plus court qui aura jamais été lu au Parlement.

Il intime formellement que le Parlement ne s'est pas réuni pour la transaction des affaires.

Il ne contient aucune allusion à la législation à venir, et garde presque le silence au sujet des affaires étrangères et de l'Irlande.

La reine dit simplement qu'on ne peut s'attendre à un travail immédiat de la part des membres lorsque ceux ci viennent à peine de terminer la dernière session qui a été longue et ardue, et à la suite aussi des fatigues des élections générales.

Mize entre Cléricaux et Libéraux.

Rome, 7 août.—Deux cents membres de l'Association Cléricale avec musique et bannières en tête, ont défilé en procession aujourd'hui jusqu'aux jardins Pincians, pour déposer une couronne sur le buste de Christophe Colomb. Un groupe de Libéraux portant le drapeau national a essayé de se placer à la tête des Cléricaux, alors il s'en est suivi un conflit dans lequel le buste a été renversé. Les combattants ont été dispersés par la police et quelques arrestations faites.

Londres, 7 août—Une dépêche spéciale de Rome, décrivant le conflit qui a eu lieu entre les Cléricaux et les Libéraux dit: Les libéraux en criant vive Garibaldi et Bruno, ont attaqué les cléricaux quatre fois sur la route.

Les renforts d'agents de police sont arrivés trop tard pour protéger le statue de Colomb.

On ne s'est pas servi de couteaux, mais plusieurs des combattants ont été blessés à coups de poing et de bâton.

Le Garibaldi du nom de Tolomai a reçu un coup de bâton et il a fallu le transporter à l'hôpital.

Menaces d'assassinat sur la personne de l'évêque Foligno.

Rome, 7 août—Aujourd'hui à l'arrivée du train de Florence à Foligno, l'évêque de cette dernière ville a été trouvé mourant dans un des wagons ayant plusieurs blessures à la tête. La police a arrêté celui qu'on soupçonne du meurtre.

Rome, 8 août—L'évêque avait tenu un service et comme il tenait partir demain de Foligno pour un voyage dans le sud, il avait emporté avec lui une forte somme d'argent, qu'il avait tirée samedi de la banque. L'évêque a quitté cette après-midi Assisi avec une autre personne dans le compartiment avec lui, un individu fortement bâti et plutôt petit de taille, vêtu de noir et ayant un sac à la main.

Au moment où le train entrait dans la gare de Foligno, le garde remarqua que la porte du compartiment de l'évêque était ouverte et quelque chose de blanc gisait sur le parquet.

Dans un coin et à moitié sous le siège était le corps de l'évêque, baigné dans son sang.

Les blessures qu'il a reçues ont dû être faites avec un marteau ou une barre de fer.

En cinq endroits le crâne était ouvert. Il avait été poignardé deux fois à la poitrine et une fois au sou.

Ses vêtements autour de la taille avaient été déchirés et presque enlevés dans la lutte.

Le meurtrier et la victime ont évidemment lutté pendant plusieurs minutes, car les coussins étaient couverts de sang.

L'éruption du Mont Etna.

Catania, 7 août—L'éruption du Mont Etna continue.

Tentative pour enlever un enfant.

Tanger, 7 août—Trois des soldats du Sultan ont fait une tentative hier pour enlever un enfant de trois ans (de parents anglais). La mère entendit les cris de son enfant et courut sur les criminels. Les soldats attaquèrent la mère avec leurs sabres mais heureusement que les cris de celle-ci avaient été entendus et des voisins arrivèrent à son secours. Les soldats voyant cela se mirent à fuir et malheureusement tomber Penfant qui dans sa chute se blessa grièvement à la tête.

Des médecins abandonnent leurs malades.

Vienne, 8 août—Une dépêche de Neumberg au *Neue Fric Presse* dit que le long du chemin de fer entre Charkoff et Asoff, un grand nombre de médecins ont abandonné leurs malades ou se sont enfuis à cause de l'apparition du choléra.

Célébration en mémoire de Colomb—Un incident imprévu.

Huelva, 7 août—Un incident imprévu a eu lieu relativement à la célébration colombienne. Quand la corvette *Santa Maria* a quitté Cadix, escortée par les escadres étrangères, le cuirassé français *Duguesclin* se mit en tête des navires étrangers, suivi des navires de guerre anglais et de la République Argentine. Le lendemain matin, les navires italiens prirent une position près de la barre afin de prendre la tête des escadres. Alors le *Duguesclin*, suivi des autres navires, leva l'ancre, vint se placer près du point de départ, laissant, par conséquent, les Italiens à la queue de tous les navires.

Commissaires Anglais à la Conférence Monétaire Internationale.

Londres, 7 août—La *Presse Associée* est autorisée à dire que le nouveau gouvernement libéral ajoutera probablement un député à la délégation anglaise hier par Lord Salisbury, pour représenter l'Angleterre à la conférence monétaire internationale.

Les nominations annoncées ne sont pas considérées comme étant satisfaisantes. Sir W. H. Harcourt est un ardent bimétaliste et M. Currie, qui est un membre du conseil de l'Inde, a aussi un penchant au bimétalisme.

Sir C. W. Fremantle a été nommé seulement à cause de sa position officielle à la Monnaie, et prendra une part active à la conférence.

WASHINGTON.

Conspiration révolutionnaire en Bolivie.

Washington, D. C., 7 août—Le département d'état a reçu avis qu'une conspiration révolutionnaire sérieuse a été découverte en Bolivie.

Un grand nombre d'hommes marquant, incluant plusieurs membres du Congrès, rapporte-t-on, ont été renvoyés au delà de la frontière, et la loi martiale proclamée dans toute la république.

Il n'y a pas de ministre de Bolivie résidant ici en ce moment, et l'on ne peut obtenir d'autres détails.

Avant l'ouverture des débats sur l'Adresse en réponse au discours du trône, M. Gladstone est arrivé à la Chambre et a pris le serment habituel administré aux membres. Il a été accueilli par les vivats prolongés de ses partisans.

M Herbert Henry Asquich, membre gladstonien pour la division Est de Fifeshire se leva et proposa l'amendement déclarant que la Chambre n'a aucune confiance dans le gouvernement. Ses paroles sont accueillies par de longs applaudissements du côté des libéraux.

M. Asquich dit que le Parlement s'est assemblé pour les chèques d'une majorité défaite.

La Chambre ne devrait pas perdre de temps sur une question platique, mais placer au pouvoir aussi promptement que possible, un gouvernement représentant la décision du pays tel